

N° 120/2008 -	<b>CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR SPECIALISTE DES ACTIVITES SPORTIVES DE PROXIMITE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL</b>
---------------	---

*Monsieur Serge LAHONDES, Rapporteur, Conseiller Municipal Délégué,*

*Expose à l'Assemblée :*

*La présente délibération a pour objet la mise en place d'un animateur sportif sur les équipements existants dans les quartiers dits « prioritaires » de la Commune, à savoir le centre ville, les Peyrouas et les Bellugues.*

*Ce projet vise à favoriser l'accès aux sports et aux loisirs des enfants et des jeunes des quartiers, de manière à accompagner leur épanouissement et assurer la continuité éducative.*

*Le sport sera utilisé comme un outil permettant de faciliter l'intégration sociale des jeunes à travers le respect des règles, la discipline, la vie en groupe, la prise d'initiatives et la responsabilisation. Il permet d'inculquer aux jeunes les valeurs de citoyenneté et d'éthique sportive.*

*Ce projet s'inscrit en complémentarité du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S) 2007-2009 et plus précisément dans le cadre de l'aménagement des jardins du Moulin de la Tour, à proximité du centre historique, où il est prévu la création d'une aire de jeux, une aire de promenade, des jardins familiaux et la réhabilitation d'un bâtiment communal par un chantier d'insertion. Cette dernière infrastructure servira à entreposer du matériel pour des activités sportives développées et encadrées sur le site en centre ville et sur les autres quartiers.*

*La Commune souhaite se doter dès 2009 d'un animateur sportif qui sera rattaché au Pôle Adolescents et encadré par le nouveau directeur de la structure.*

*L'animateur est une personne ressource pour les jeunes Muyois, mais aussi un acteur de la politique sportive et jeunesse pour la Commune.*

*L'animateur promeut la politique sportive et la politique enfance et jeunesse de la collectivité à travers son intervention:*

*Il aura pour principales missions de :*

- Développer et d'animer des activités sportives, hors temps scolaires, pour les enfants et les jeunes de 6 à 17 ans sur les équipements existants des quartiers dits « prioritaires ».*
- Favoriser les rencontres inter quartiers.*
- Développer le partenariat entre les associations sportives et le service jeunesse en vue de mieux cerner les besoins et l'offre et de proposer un programme d'activités de proximité complémentaire et cohérent.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé de Monsieur Serge LAHONDES, Rapporteur, Conseiller Municipal Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Sollicite une aide à la Région pour le financement du poste d'animateur sportif à hauteur de 22 680 € sur 3 ans.*